RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE QUINZE et le 26 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 février 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Dr Philippe DUCHESNE - M. Bruno CASSEN - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS:

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET: CENTRES DE VACANCES: PARTICIPATION DE LA VILLE

La Ville de Dax accorde une aide aux familles dacquoises dont les enfants fréquentent les centres et colonies de vacances pendant les congés scolaires.

Cette aide s'inscrit dans le dispositif départemental d'aides, sous forme de bons vacances départementaux pour les enfants et adolescents effectuant un séjour agréé en centres de vacances.

Elle est attribuée en complément des aides du Conseil Général des Landes, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. La somme restant à payer par la famille varie en fonction de son quotient familial et doit s'échelonner entre 15 % et 70 % du coût du séjour.

Le montant de cette participation pourrait être maintenu à la hauteur de celle de 2014, comme suit :

- 2,29 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est inférieur à 567 €,
- 1,78 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est compris entre 567 € et 905 €.

La participation de la Ville est versée à chaque organisateur de centres de vacances (Ligue de l'Enseignement, Francas des Landes, Pupilles de l'Enseignement Public des Landes, etc...) sur présentation de la liste des familles dacquoises concernées (total dépenses 2014 : 2 350 €).

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, article 6574 423 SCOL.

SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

FIXE la participation de la Ville, au bénéfice des familles dacquoises, pour les centres de vacances à :

- 2,29 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est inférieur à 567 €,
- 1,78 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial mensuel et par personne est compris entre $567 \in 4905 \in 4$

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20150226-10-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Vice-Président du Conseil Général des Landes

Affichée le : 02 Mars 2015

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».